



MUNICIPALITÉ DE

# Saint-Esprit

## AVIS PUBLIC



---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

---

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT 663-2021

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2021, le règlement suivant a été adopté:

#### Règlement 663-2021

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 763 605 \$  
POUR DES TRAVAUX DE RHÉABILITATION DE LA RUE RIVEST ET TRAVAUX DE GAINAGE  
DE LA CONDUITE D'ÉGOUT DE LA RUE GRÉGOIRE ET IMPOSANT UNE TAXE À  
L'ENSEMBLE ET AU SECTEUR (RIVEST)**

Le 10 septembre 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé ledit règlement d'emprunt.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente promulgation et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 14 septembre 2021.

**- Original signé -**

Caroline Aubertin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière